



Intervention de Jean-François, lue par Fabien

Actuellement, Jean-François est reparti dans une autre ville pour tenter d'enfin retrouver un logement. A sa sortie d'hôpital au début de l'été 2006, il apprend son expulsion de son logement à Verviers. Dans le courant du mois de Juillet il revient alors à Namur. Passage par l'abri de nuit et demande d'hébergement dans une maison d'accueil de la région. Fin Juillet une place est disponible en maison d'accueil. A la mi- septembre il se voit refuser plusieurs logements pour lesquels il était candidat. Il décide à ce moment d'aller voir dans une autre ville. Il cherche une place disponible dans un centre d'accueil. Il en trouve une dans un délai d'une semaine à Arlon. Il décide d'aller chercher par là puisque c'est dans cette ville qu'il trouve un centre d'accueil qui lui permettra peut-être d'entamer une recherche en versant une participation financière qui ne prend pas l'ensemble de son revenu.

Nous voulons vous partager une réflexion dont JF avait commencé la rédaction suite à une de ses nombreuses visites pour un studio ou une chambre garnie.

« Je vous écris pour vous raconter ma démarche pour une recherche de logement, suite à un passage à l'abri de nuit, j'ai fait des recherches pour obtenir un logement. Je suis inscrit dans les logements sociaux et à GLN (Gestion Logement Namur, AIS). Après plusieurs visites de logements privés qui m'ont été refusés, dans une dernière rencontre avec un propriétaire je me suis vu remettre un document me fixant des conditions à remplir. Il est clair que je suis dans l'impossibilité de remplir ces conditions.

« Mon avenir est-il de rester dans la rue ? »

« Non, mon avenir je ne le vois pas dans la rue, mais comment faire pour avoir un logement ? »

En annexe copie du document avec les conditions du propriétaire pour le logement 76 rue ND. À Namur.

Intervention de Jean Marie et Thérèse

Nous sommes les parents d'une famille nombreuse. Nous avons dix enfants. Nous provenons chacun d'une famille nombreuse où les revenus étaient faibles et souvent incertains. Le combat pour trouver un logement a toujours été présent dans le quotidien de nos familles.

Après être entrés dans notre vie de parents en fondant une famille nous avons dès le début été confrontés à la difficulté de nous loger. Même nos parents ne pouvaient pas nous « dépanner ». Du fait des législations sur la cohabitation, et des règlements dans le logement social nous devons trouver un logement.

Nous voulions éviter les risques de placement avec nos propres enfants.

Nous n'allons pas entrer dans le détail de notre histoire mais souligner deux faits importants. Après avoir longuement cherché, nous trouvons une maison qui serait mise en location sur La Plante. Elle est dans un état de laisser aller assez avancé et pleine de « bazar ». Nous obtenons de la prendre en location et de la remettre en état. Nous donnions un loyer de..... Fb par mois. Après quelques années nous apprenons que le propriétaire veut vendre. Nous sommes une famille nombreuse et nous vivons d'un chômage de chef de ménage. Il nous paraît difficile de pouvoir devenir propriétaires et de nous porter acquéreurs de la maison. Des amis du quartier nous soutiennent dans ce projet et nous aident à réaliser les démarches. Finalement nous pouvons acquérir cette maison grâce à un prêt social.

Le premier fait que nous voulions mettre en évidence est le suivant :

Le passage du statut de locataire à celui de propriétaire a une conséquence directe en faisant passer notre loyer de FB à FB .

Au bout du compte ce nouveau statut nous donne un loyer plus faible pour le même logement et en plus nous avons une plus grande maîtrise sur la manière de réaliser les aménagements.

Il faut aussi souligner que nous ne payons plus pour la maison de quelqu'un d'autre.

Le second fait repose sur « l'accompagnement » . Des amis et des proches ont soutenu notre projet au nom de la solidarité. Ce n'était pas des services sociaux.

Cette solidarité s'est faite sans condition. Quand les démarches étaient terminées ces personnes sont restées des amis mais jamais elles n'ont demandé « des comptes ».

Trop souvent « l'accompagnement » par rapport à des familles qui vivent des difficultés apporte aussi un contrôle sur des tas de choses dans la vie des personnes et des familles.

Pour les plus pauvres cela enlève trop souvent la capacité de décider sur des choses importantes de l'existence et ce sont les différents services qui prennent les décisions.

Intervention de Didier

Expulsion de ma famille le 17 décembre 1992 d'Assesse.

Le samedi matin, on pose une affiche sur ma maison qui la déclare insalubre.

L'insalubrité est le résultat d'un manque de travaux qui ne me permet plus de jouir du bien que je loue en bon père de famille. Le propriétaire n'a pas effectué le nécessaire.

Le lundi, je vais voir au CPAS afin de trouver une solution à mon problème de logement. On me répond: « Nous n'avons pas de logement sur la commune pour les enfants et votre femme. Nous pouvons demander au foyer de femme battue à Namur. »

Le mardi matin, je passe au tribunal car le propriétaire me somme en justice avec le motif suivant que je ne tiens pas la maison en bon père de famille. Le dossier est reporté pour manque d'éléments.

Sur le chemin du retour je rencontre un ami. Je lui explique ce qui m'arrive. Il me demande si j'ai le papier de l'expulsion et il me dit qu'il rencontre des amis le soir où il va en parler.

Je repasse par le CPAS de la commune qui me répond qu'ils n'ont toujours rien. Je leur rappelle que l'expulsion aura lieu demain, ils me disent que je ne dois pas m'inquiéter, que je ne serai pas à la porte, et que pour les enfants ils pouvaient les placer en pension le temps que je retrouve quelque chose. Mes enfants sont devenus un fardeau !

Le mercredi 9 heures, jour de l'expulsion, je me rends à la commune afin de voir si ils ont du nouveau pour moi. Ils me répondent que je ne dois pas m'inquiéter, qu'ils s'occupent de tout.

9H45, je retourne à la commune où je demande s'ils ont trouvé. Ils me répondent que je ne dois pas m'en faire, qu'ils s'occupent de tout.

10h, une camionnette se range dans la cour. Mon ami sort de celle-ci. Il se présente comme des amis de LST (Luttes Solidarités Travail). Nous buvons un café et je décide de retourner à la commune. Deux personnes me demandent si elles peuvent m'accompagner et j'accepte. Je pose la même question, la réponse devient différente. Ils me demandent qui sont les personnes qui m'accompagnent. Ils se présentent et on me dit que le bourgmestre est absent et le président du CPAS aussi. Ils vont les joindre par téléphone pour leur demander ce qu'ils doivent faire, que je ne dois pas bouger de la maison et qu'ils me contacteraient.

17h, ils arrivent et me conduisent dans un couvent où nous devons passer deux jours.

Le jeudi, je vais à LST Namur pour me faire accompagner au service social 24/24h. Je parle de mon problème de logement pour moi et ma famille. L'assistante sociale me dit que pour mes enfants, elle peut les placer en institution le temps que je recherche un autre logement.

Le vendredi, les travailleurs sociaux d'Assesse me trouvent une place dans un chalet à Yvoir. Un problème se pose car je ne peux pas me domicilier dans le chalet. A Assesse mes enfants allaient à l'école mais au chalet, nous ne pouvions pas nous y domicilier et donc, ils ne pouvaient pas aller à l'école. Pendant 55 jours, de longues démarches auront lieu de 6h à 18h, voire 19h avec les enfants car la situation ne nous permettait pas de laisser ma femme au chalet avec les enfants car nous redoutions les services de l'aide à la jeunesse. Nous apprenons qu'une assistante sociale est venue voir la directrice, responsable du chalet (elle nous la dit elle-même).

Après 55 jours, nous avons eu un appartement une chambre, pas sans mal car pour les logements sociaux, ils ne voulaient pas car cet appartement ne comportait qu'une chambre. Alors que le chalet ne comportait qu'une pièce de 24m² !

Finalement, nous avons pu habiter et nous domicilier dans l'appartement d'une chambre.

Témoignage d'une famille vivant dans un parc résidentiel (Somme-Leuze) (accompagnement-contrôle-dépossession)

M. et Mme X habitent un chalet dans un parc résidentiel. Ils ont cinq enfants. La situation financière est difficile à cause du chômage et des frais occasionnés par les problèmes de santé d'un des enfants. Comme le papa conduisait ses enfants en scooter à l'école et devait passer par un chemin de terre, ceux-ci n'y arrivaient pas toujours très propres. Il y a eu une plainte de l'école et un avis du CPAS au SAJ. Pour cette famille, qui est stigmatisée parce qu'elle habite un endroit auquel on associe volontiers l'étiquette de baraquai, le SAJ met en place un accompagnement avec des moments de contrôle par l'institution et la présence régulière d'une aide familiale. Voici comment ils ont été dépossédés de leur vie. « Pour eux, dit la maman, je n'étais soi-disant pas une bonne mère. Une dame venait trois jours par semaine. Le mardi elle venait faire les courses avec moi. Elle disait ce qu'on devait acheter. Comme si je ne le savais pas. Elle venait le mercredi après-midi, vers 14h, faire prendre le bain aux enfants. Je pouvais bien sûr recommencer le soir. Elle faisait le dîner et le souper à ma place Le jeudi, elle venait nettoyer. Notre vie de famille ne nous appartenait plus. Ils ont en plus exigé de faire une prise de sang aux enfants. Ils pensaient qu'ils étaient mal nourris. Ils ont décidé que notre fille aînée avait du retard à l'école. Elle a été mise de force dans l'enseignement spécial à Ciney. A 8 ans, elle devait se lever à 5h pour le car et ne rentrait que vers 18h. » (La Main dans la Main juin 2001)

Témoignage d'une famille qui vit à Jemelle-Rochefort (Octroi d'un logement conditionné à de nombreuses contraintes)

« Je suis une maman et je vis avec mes cinq enfants dans une chambre insalubre. Nous nous entassons dans une seule pièce où nous devons vivre, dormir, nous laver, vivre des moments d'intimité... Nos conditions de vie sont indécentes et intolérables. Les conditions d'hygiène et de sécurité sont défallantes. Il nous arrive quand une chambre se libère à côté d'aller y mettre des matelas. C'est la survie. » (La main dans la main septembre 2005) On peut ajouter à cela le risque de division de la famille et de placement des enfants à cause des mauvaises conditions de vie. Quelques militants de LST vont interpeller le bourgmestre. Un logement de l'AIS est finalement attribué à cette famille à condition que le papa des enfants ne vienne pas dans le logement, à condition d'accepter une guidance budgétaire et de suivre à ce moment-là les rencontres de l'école des consommateurs.

Témoignage de Nathalie

Comment la solidarité amène une famille à devenir propriétaire :

J'ai quitté un logement social pour la sécurité des enfants et de moi-même. Nous nous étions installés dans le camping Jules César. Mes enfants s'y sentaient bien. Nous avons un grand terrain, des animaux de basse-cour et le calme.

Un jour, suite à une série d'évènements, tous les habitants du camping ont été expulsés. Les personnes des services sociaux ont relogé tout le monde (des célibataires et deux couples sans enfants) sauf nous ; la seule famille avec des enfants.

Entre-temps, nous avons reçu la visite de deux policiers qui étaient venus prendre des photos de notre caravane et ils nous avaient également dit qu'il y aurait une enquête sociale pour les enfants. Le papa et moi étions inquiets de ce qu'ils pourraient faire si nous ne trouvions pas de logement.

L'entraide indispensable :

LST m'a proposé, si je le désirais, de prendre l'appartement situé au-dessus de l'asbl.

Je leur ai parlé de la maison de ma grand-mère que je voulais acquérir. Au départ, c'était un projet vaste car nous ne savions pas par où commencer.

Avec LST, je me suis rendue aux Fonds du Logement des familles nombreuses et nous avons commencé à rêver que c'était peut-être possible.

A partir de ce moment, nous n'avons plus cessé de remplir des documents, de passer des coups de téléphone, de nous rendre à des rendez-vous et d'essayer de comprendre ce qui se déroulait à chaque étape.

Pour la première fois, je me suis sentie soutenue, appuyée.

Grâce à LST, parce qu'ils étaient là à me soutenir, j'ai tenu le coup et je ne suis pas sans toit et seule avec mes enfants.

Témoignage de Norbert

En 1979, j'ai eu l'occasion d'acheter ma maison. Puis, trois mois après, j'ai eu un accident de vélomoteur pour lequel j'ai été très mal soigné. Il m'a fallu cinq ans pour me rétablir. J'ai donc perdu une partie de mon salaire pendant cette période.

J'ai alors perdu ma maison à cause de la baisse de mon salaire, je ne savais plus payer et j'avais beaucoup de frais médicaux. Puis, on a vendu ma maison 750.000 FB et je l'avais achetée 1.500.000 FB. On a effectué des saisies sur mon salaire pendant dix ans.

Après la vente de la maison, on s'est inscrit pour un logement social. Pendant deux ans, rien ne bougeait. On n'avait nulle part où aller et il a même été question de placer mes enfants si on ne trouvait rien. Notre famille aurait été séparée : les enfants placés, ma femme en institution et moi... à la rue.

Heureusement, une de nos connaissances nous a proposé une solution. On a habité une « petite maison » près d'une usine. Il n'y avait aucune commodité mais cette connaissance l'avait aménagée comme elle le pouvait pour nous accueillir. On ne payait pas de loyer, juste les charges. Cela nous a beaucoup aidé car on n'aurait pas pu louer ailleurs. On est resté là quatre ans.

Puis, on est allé voir pour un logement social dans une autre région et là, une maison nous a été attribuée. Cela fait maintenant plusieurs années que nous y sommes.

Une famille peut basculer du jour au lendemain dans la misère. Tu n'as plus rien à quoi te raccrocher sans ta famille.